



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnités

Question écrite n° 88842

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la publication du décret relatif à la prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail. À ce jour, les personnels employés dans les établissements hospitaliers ont constaté qu'ils ne pouvaient bénéficier de la prime transport pour leur trajet domicile travail, au motif que "les établissements hospitaliers ne seront tenus de prendre en charge partiellement les frais de transport entre le domicile de leurs agents et leur lieu de travail que lors de la publication du décret relatif à la prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail". Alors que la publication de ce décret est promise depuis plus d'un an, elle lui demande quand le Gouvernement entend le publier.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88842

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10196

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)